PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Nos ruralités
Une chance pour la France

CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITÉ
ANNÉE 2020

ENTRE

L'État, représenté par la Préfète de la Haute-Saône, Madame Fabienne BALUSSOU,

d'une part,

ET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays Graylois, représenté par son président, Monsieur Frédérick HENNING,

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière liste les actions à engager pour l'année 2020.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité du Pays Graylois, signé le 12 juillet 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2020 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2020, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2020

Ces actions, qui seront à engager en 2020, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action (sous réserve de sa production) qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation / l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État *(dotation, crédit de droit commun, crédits spécifiques,...)*
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Concernant les dotations de l'État, la présente convention ne prend en compte que les projets pour lesquels les porteurs de projet ont transmis les dossiers conformes correspondants aux services instructeurs. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité qu'à l'issue de l'ouverture des plis et des autorisations réglementaires (loi sur l'eau, permis de construire...)

Au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage	Montant Total H.T	Part MO H.T	Part État H.T	Taux	Obs.
Mobilité	Création d'une liaison douce à Gy	Gy	74 896,00 €	44 936,60 €	29 958,40 €	40 %	DETR
Accès aux services Publics et aux soins	Réhabilitation des anciens locaux scolaires et périscolaires à gy	Gy et CC	2 600 000,00 €	520 000,00 €	1 040 000,00 €	40 %	DETR
Accès aux services Publics et aux soins	Réhabilitation du gymnase de Pesmes	CCVG	1 042 000,00 €	258 021,92 €	208 400,00 €	20 %	DETR
Accès aux services Publics et aux soins	Création d'une micro-crèche à Beaujeu	CC4R	400 000,00 €	100 000,00 €	108 073,00 €	30 %	DETR
Attractivité du territoire	Étude stratégique sur le projet du port de Savoyeux et de la Maison de la Saône	CC4R	60 000,00 €	14 000,00 €	24 000,00 €	40 %	FNADT
Total en €			**4 176 896,00 €**		**1 410 431,40 €**		

Total crédits État sollicités (DETR, DSIL, FNADT)	1 410 431,40 €

NB : Ces montants et les taux correspondant sont mentionnés au regard d'un plan de financement prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement.

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2020 correspondant à l'année budgétaire.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Vesoul, le 21 OCT. 2020

La Préfète de la Haute-Saône,

Fabienne BALUSSOU

Le Président du PETR du pays Graylois,

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS GRAYLOIS

Frédérick HENNING

CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2020

ANNEXE 1

Liste des actions programmées en 2020
et leurs modalités de réalisation

➔ voir les fiches actions jointes

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

FICHE-ACTION N° 1

INTITULE ACTION	**Création d'une liaison douce à Gy**
Thématique(s) de rattachement	Thématique 4 - Mobilité Objectif 4.1 – Développement des alternatives à la voiture et des modes de déplacement « actifs »
DESCRIPTIF ACTION	Dans la suite du cheminement piétons réalisé en 2019, et inscrit au Contrat de Ruralité, la commune de Gy souhaite poursuivre l'aménagement de chemins piétons afin de favoriser la mobilité douce et de contribuer à la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire. La liaison douce créée sera d'une longueur de 276 mètres et sera bordée d'une plantation d'arbustes d'essence locale, contribuant à la biodiversité. Cette 2ème portion s'inscrit dans un schéma global au niveau de la commune (voir plan ci-joint).
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Gy
MAITRE D'OEUVRE	Bureau d'Etudes Techniques PERCHET (21 260 SACQUENAY)
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : Partenaires financiers : Etat
LOCALISATION	Rue du Pré l'Evêque et Rue du Moulin de l'Etang à Gy (70 700)
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Appel d'offres en ligne mi-juillet 2020 Travaux prévus en septembre – octobre 2020
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Indicateurs de réalisation • Réalisation des travaux • Qualité de l'aménagement : réponse aux critères d'accessibilité, de sécurité et d'Intégration paysagère,

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

	Indicateurs de résultats • Réponse aux besoins des utilisateurs (via par ex un questionnaire de satisfaction), • Part de l'objectif atteint avec cette portion de cheminement sur l'objectif global de réalisation de liaisons douces sur la commune (linéaire réalisé sur linéaire total prévu). Indicateurs d'impact • Maintien de la biodiversité actuelle.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	74 896 euros HT
MOYENS HUMAINS	Agent(s) et/ou élu(s) de la commune de Gy pour le suivi des travaux, Prestataire via un marché public.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (Contrat de ruralité) 40 % : 29 958,40 euros Autofinancement 60 % : 44 936,60 euros

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

FICHE-ACTION N°2

INTITULE ACTION	**Réhabilitation des anciens locaux scolaires et périscolaires à Gy**
Thématique(s) de rattachement	Thématique 1 – Accès aux services et aux soins Objectif 1.2 – création, amélioration et/ou développement des équipements et des services au public en milieu rural
DESCRIPTIF ACTION	Suite à l'ouverture du pôle éducatif Catherine Fraischot et du nouvel accueil périscolaire le 4 novembre 2019, les anciens locaux sont vacants. Plusieurs utilisations sont prévues : • une maison d'assistantes maternelles (projet de 4 assistantes maternelles de Gy et des communes environnantes), • un local pour le club ados des Monts-de-Gy, fréquenté régulièrement par 10 à 20 jeunes du territoire, • une médiathèque communautaire, dans le cadre du PACT signé par la Communauté de Communes des Monts-de-Gy et le département de Haute-Saône, • les nouveaux bureaux de la communauté de communes (en location actuellement, avec un bail arrivant à échéance en mai 2021), • … La réhabilitation de ce bâti en cœur de village répond à l'objectif de réduction de la vacance en centre bourg, et sera accompagnée à moyen terme d'un projet de requalification des espaces publics à proximité (place de la République notamment).
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Gy / Communauté de Communes des Monts-de-Gy
MAITRE D'OEUVRE	Architecte non retenu à ce jour, mais une étude de faisabilité est en cours.
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : DRAC et Département 70 pour l'accompagnement technique et financier sur la médiathèque Partenaires financiers : Etat, Région BFC, Département 70, SIED 70
LOCALISATION	Rue du 10 Septembre à Gy (70700), à proximité immédiate du centre du village)

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Démarrage des travaux à l'automne 2020 Fin des travaux : mi 2021
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<u>Indicateurs de réalisation</u> • Lancement mission AMO et réalisation des travaux, • Qualité des locaux : réponse aux critères de rénovation (BBC Rénovation a minima), aux critères d'accessibilité et de sécurité, • Utilisation de matériaux biosourcés (isolation, menuiseries par ex). <u>Indicateurs de résultats</u> • Nombre d'utilisateurs, • Réponse aux besoins des utilisateurs (via par ex un questionnaire de satisfaction). <u>Indicateurs d'impact</u> • Maintien et développement de services de proximité en milieu rural, • Rayonnement des services proposés sur le territoire, • Atteinte du niveau de performance « BBC Rénovation » (a minima Créf -40%)
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	Environ 2 000 m² à 1 300 € HT / m² soit 2 600 000 € HT
MOYENS HUMAINS	Agent(s) et/ou élu(s) de la commune de Gy et de la CCMG pour le suivi des travaux, Réalisation via un prestataire externe
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (Contrat de ruralité) 40 % : 1 040 000 € Région BFC (dispositif Effilogis) Département de Haute-Saône } 40 % SIED 70 Autofinancement 20 % : 520 000 €

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

FICHE-ACTION N°3

INTITULE ACTION	**Réhabilitation du gymnase de Pesmes**
Thématique(s) de rattachement	Thématique 1 – Accès aux services et aux soins Objectif 1.2 – création, amélioration et/ou développement des équipements et des services au public en milieu rural
DESCRIPTIF ACTION	Le 01 janvier 2018, la Communauté de communes Val de Gray a intégré le gymnase de Pesmes parmi ses équipements sportifs, dont elle possède la compétence. Dans ce cadre, elle a comme volonté de réhabiliter le gymnase de Pesmes. Ce gymnase est un bâtiment construit dans les années 1960 et rénové en 2012. L'état de cet équipement est vétuste et nécessite d'importants travaux de rénovation énergétique ainsi que la restauration complète des vestiaires / sanitaires devenus insalubres. Un audit énergétique a été mis en place par l'ancienne Communauté de communes du Val de Pesmes en 2016, dans le cadre des actions PCET du Pays Graylois, et a permis une étude thermique du bâtiment et des propositions d'amélioration. Les objectifs de ce projet sont : • de proposer un outil adapté aux activités proposées par les différentes associations sportives du territoire communautaire, ainsi qu'aux collégiens de Pesmes. Actuellement la surface sportive est insuffisante pour le nombre de collégiens. • de renforcer le développement d'un pôle de service de centre bourg. Dans le but de mener à bien ce projet, la CCVG a mis en place des réunions de travail/ de concertation avec les associations locales et les enseignants. En amont de la mise en place de ces travaux, une étude de faisabilité a été réalisée en 2018-2019 (inscrite dans la convention financière 2018 du présent Contrat de Ruralité)
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Val de Gray
MAITRE D'OEUVRE	Choix du prestataire en cours

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires financiers : Etat, Région Bourgogne Franche-Comté, Département de Haute-Saône
LOCALISATION	Rue des Tuileries à Pesmes (70140), à côté du collège Jacques Prévost et de la caserne de pompiers
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Phase d'étude : septembre 2018 Phase MOE : septembre 2020 Début des travaux : janvier 2021 Fin des travaux : octobre 2021
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Indicateurs de réalisation (immédiat) • réalisation des travaux, • qualité des locaux : réponse aux critères « BBC rénovation » et aux critères d'accessibilité. Indicateurs de résultats • évolution du nombre d'utilisateurs du gymnase, du nombre d'heures d'utilisation, du nombre de manifestations organisées. Indicateurs d'impact • maintien et développement du service dans la commune et au sein de l'intercommunalité, • rayonnement de l'équipement autour de la commune.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	1 054 647,92 euros HT décomposé de la manière suivante : 1ère tranche : 12 647,92 euros HT (études). Inscrit au contrat de ruralité 2018. 2ème tranche : 122 000 euros HT (maitrise d'œuvre) - 970 000 euros HT (travaux).
MOYENS HUMAINS	Agent(s) et/ou élu(s) de la CCVG pour le suivi des travaux Pour les travaux, prestataires via un marché public
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat : 221 476 euros (Contrat de ruralité ou DETR) Région : 215 650 euros (Contrat de territoire 2018-2020 du Pays Graylois) Département : PACT/sectorielle : 359 500 euros Autofinancement CCVG : 258 021,92 euros

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

FICHE-ACTION N°4

INTITULE ACTION	**Création d'une micro-crèche à Beaujeu**
Thématique(s) de rattachement	Thématique 1 – Accès aux services et aux soins Objectif 1.2 – création, amélioration et/ou développement des équipements et des services au public en milieu rural
DESCRIPTIF ACTION	***Contexte*** : Afin de lutter contre le recul démographique, la CC4R souhaite proposer à ses habitants des services indispensables pour permettre leur maintien sur le territoire mais aussi pour attirer de nouvelles familles. La commune de Beaujeu (945 habitants) représente 10% de la population totale de la CC4R. 70% des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement. Une trentaine de jeunes ménages s'y sont installés en 2018. De plus, la commune compte également sur son territoire la clinique médicale Brugnon Agache, dont près de 80% du personnel est féminin et parmi ces 80%, une dizaine d'employées ont entre 20 et 30 ans. La commune souffre d'un déficit de places d'accueil pour très jeunes enfants, service qui intéresserait aussi plusieurs familles des communes environnantes (telles que Vellexon par ex), situées dans l'aire d'attraction de Beaujeu. ***Objectifs*** : -Proposer une offre d'accueil collectif pour les enfants de moins de 6 ans, et plus particulièrement pour les enfants dont l'âge est compris entre 10 semaines et 4 ans, -Permettre aux parents de disposer d'un lieu d'accueil et de garde ponctuel ou permanent, -Contribuer à une répartition harmonieuse et équilibrée des équipements de la petite enfance sur la CC4R. ***Description du projet*** : La micro-crèche sera construite sur la parcelle AB88 appartenant à la commune de Beaujeu. Celle dernière a d'ores et déjà délibéré (séance du 5/12/2019) pour céder le terrain à la CC4R, au prix de l'euro symbolique. La micro-crèche, d'une surface de 140 m2 aura une capacité de 10 places maximum. La gestion de la structure s'effectuera dans le cadre d'une DSP, à une association ou une entreprise.
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R)

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

MAITRE D'OEUVRE	Groupement SOTEB – BET Roy
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : mairie de Beaujeu, PMI, CAF Partenaires financiers : Etat, Département 70, CAF
LOCALISATION	Commune de Beaujeu-Saint-Vallier-Pierejux-et-Quitteur (70 100) Rue des Ecoles, en plein cœur de village, à proximité des écoles maternelle et primaire
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Début des travaux : 4eme trimestre 2020 Fin des travaux : 2ème trimestre 2021 Ouverture du service : mi 2021
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Indicateurs de réalisation (immédiat) • réalisation des travaux, • conformité du bâtiment avec les exigences des partenaires financiers (CAF par ex) Indicateurs de résultats • nombre d'enfants accueillis au sein de la micro-crèche, • réponse aux besoins des parents Indicateurs d'impact • maintien et développement du service dans la commune et au sein de l'intercommunalité, • rayonnement de l'équipement autour de la commune.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	Travaux de création du bâtiment et des espaces extérieurs : 400 000 € HT
MOYENS HUMAINS	Prestataires via un ou des marchés publics Agents ou élus de la CC4R pour le suivi des travaux
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (Contrat de ruralité) 30% : 108 073 euros CAF 5% : 100 000 euros Conseil départemental (PACT) 23% : 91 927 euros Autofinancement CC4R : 100 000 euros

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

FICHE-ACTION N°5

INTITULE ACTION	**Etude stratégique sur le projet du port de Savoyeux et de la maison de la Saône.**
Thématique(s) de rattachement	Thématique : Attractivité du territoire Objectif 3.2 : structuration et développement d'une offre touristique partagée
DESCRIPTIF ACTION	Pour poursuivre sa politique de développement économique et touristique, la Communauté de Communes des 4 Rivières a décidé de conduire une étude dont le but est de développer le port de Savoyeux. Il apparaît évident qu'il existe un fort besoin d'extension et de rénovation de cet outil sur plusieurs axes : • ***La Capitainerie*** : la capitainerie actuelle est un bâtiment de 216 m² datant de 1991, composé d'un bureau de 20 m² (pour 3 personnes : la comptable, le commercial et la directrice), d'un accueil/boutique de 45 m², d'un espace bar de 50 m², d'une zone de stockage de 80 m², d'espaces sanitaires pour une surface totale de 20 m². Le besoin en termes de surface totale de la capitainerie serait au minimum de 350 m², avec 50 m² partagés en 3 bureaux pour faciliter la gestion et améliorer la confidentialité, 50 m² pour créer un magasin d'accastillage (magasin le plus près à 70 km), et la surface restante pour développer des services de location (vélo, paddle) et de pressing. • ***La capacité d'accueil du port*** : actuellement, le port a une capacité d'une centaine d'anneaux répartis sur 242 ml de pontons dans un bassin de 5 150 m² et 1 200 m² de stockage à terre. Il n'y a plus de possibilité de créer des anneaux supplémentaires, la surface d'amarrage pour les bateaux de passage n'est plus suffisante et les demandes d'hivernage sont de plus en plus nombreuses. Pour répondre au besoin de surface d'accueil supplémentaire, il faudrait porter le nombre d'anneaux à 180 minimum, en agrandissant la darse actuelle ou en en créant une nouvelle et un stockage à terre de 3 000 m². • ***L'atelier de réparation*** : l'atelier actuel est d'une surface de 500 m². Le chiffres d'affaires de l'exploitant sur cette activité a quadruplé entre 2009 et 2016 et représente 50 % de son chiffre d'affaire total. L'exploitant a également doublé ses effectifs sur cette activité en passant de 2 employés à 5. Pour répondre à la demande, il faudrait doubler la surface actuelle.

	De plus, le Conseil communautaire a également comme projet la création d'une maison de la Saône dont l'objectif sera de promouvoir et de mettre en exergue la Saône comme élément structurant du département de la Haute Saône. La CC4R et le Département étudient et travaillent en collaboration sur ce projet, dont l'implantation pourrait être envisagée à proximité du port de Savoyeux. Cette implantation permettrait (via la présence du port et d'une ancienne scierie) de montrer et mettre en valeur un exemple concret de l'influence de la Saône dans la structuration du territoire et également de fédérer les différents attraits touristiques qui rayonnent autour de ce lieu : le tourisme fluvial avec le port de Savoyeux et la Petite Saône (2ème voie d'eau en termes de trafic de bateaux individuels après le canal du midi), le cyclotourisme avec la Voie Bleue, les rives de Saône, la marque « Destination Vesoul-Val de Saône », Ray-sur-Saône, Petite Cité de Caractère avec sa halte-fluviale et son château, les boucles cyclables départementales (boucle Jules Rimet et boucle des plages), la plage d'Autet et sa baignade dans la Saône. L'objectif de cette étude est de : - dresser un diagnostic d'ensemble de l'état des lieux : conditions règlementaires, foncier, régime juridique… - faire une première faisabilité d'un réaménagement et de l'extension du port : scénarii de montage juridique, conditions financières de réalisation (estimations au ratio), définition du type d'études spécifiques à mener, portage, etc. - prévoir des études plus techniques pour affiner le scénario retenu et avoir un chiffrage plus précis. Dans le SCoT Graylois, la Saône est identifiée en tant qu'axe structurant pour le développement touristique du territoire. De plus, le projet d'agrandissement du port ne va pas à l'encontre des objectifs portés par le SCoT.
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)
MAITRE D'OEUVRE	Territoires 70
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : VNF, Territoires 70 Partenaires financiers : Etat, Département

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Contrat de ruralité
Fiche action Programme opérationnel 2020

LOCALISATION	Port de Savoyeux, à Savoyeux (70 130)
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Début de l'étude : 3e trimestre 2020 Fin de l'étude : 2e trimestre 2021
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<u>Indicateurs de réalisation</u> (immédiat) • réalisation de l'étude, <u>Indicateurs de résultats</u> • réalisation des travaux de construction de la maison de la Saône, • réalisation des travaux d'extension du port, • évolution du nombre de plaisanciers, • nombre de visiteurs (maison de la Saône) • réponse aux besoins des utilisateurs / avis des visiteurs (via par ex un questionnaire de satisfaction), <u>Indicateurs d'impact</u> • développement du port de Savoyeux, • rayonnement de l'équipement autour de la commune et de la CC4R
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	Coût de l'étude : 60 000 euros HT
MOYENS HUMAINS	Prestataires via un ou des marchés publics Agents ou élus de la CC4R pour le suivi de l'étude
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	État (Contrat de Ruralité - FNADT) 40% : 24 000 euros Conseil départemental : 10 000 euros Autofinancement CC4R : 26 000 euros